

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE
<p> <u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 37 Présents : 31 Pouvoirs : 6 Votants : 37 Pour : 37 Contre : Nul : Abstention :</p> <p>N° CC 202/2017</p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le 16 mai à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 09 mai 2017</p> <p>Présents : Mmes Carine LAVAL, Michèle LIARD, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Mrs Patrick BLONDET, Grégoire LAFARGERES, André-Gilles CHATAGNAT, Serge ROUX, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Patrick FALCOZ, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Pascal COULLOUX, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Jean-Yves MACHARD</p> <p>Pouvoirs : Mme Estelita LACHENAL donne son pouvoir à Joseph TRAVAIL, M. Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Carine LAVAL, Christian VERMELLE donne son pouvoir à Michèle LIARD, Alain CHAMOSSET donne son pouvoir à Patrick FALCOZ, Alain LAMBERT donne son pouvoir à Emmanuel GEORGES, Stéphane BRUN donne son pouvoir à Gilles PILLOUX</p> <p>Absents excusés : M. Alain CAMP, Mme Christine VIONNET</p> <p>M. Jean Yves MACHARD est désigné secrétaire de séance</p>

Objet : Création d'un emploi d'instructeur des autorisations d'urbanisme, à temps complet

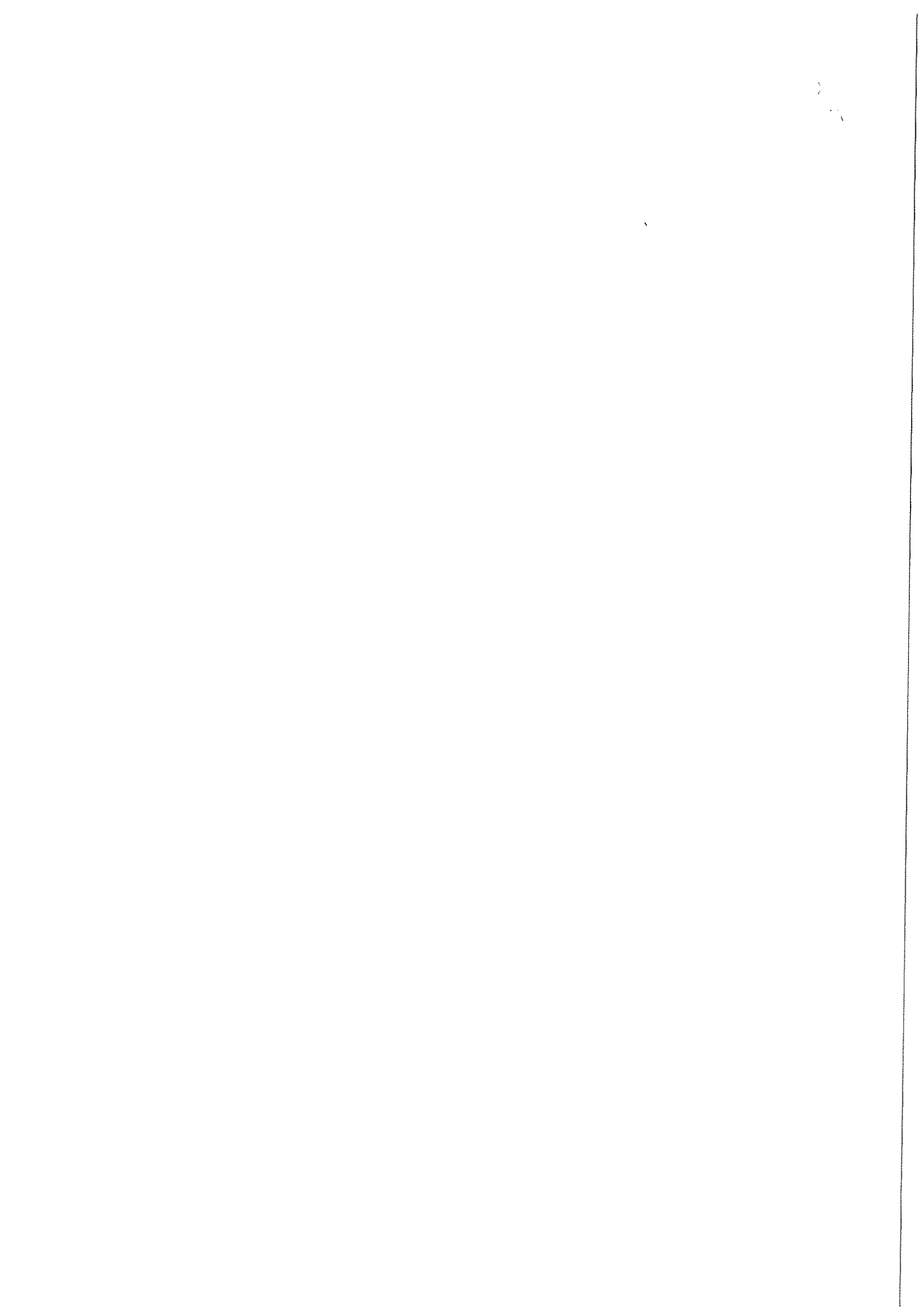
VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 - 2 et 3 - 3,
Vu le tableau des emplois permanents de la collectivité,
Compte tenu de la décision de mutualiser le service d'instruction des autorisations d'urbanisme au 1^{er} juillet 2017, il convient de renforcer les effectifs du pôle Urbanisme - Aménagement du territoire.

Il est proposé de créer un emploi d'instructeur des autorisations d'urbanisme, à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2017, pour :

- 1- Instruire les déclarations et demandes d'autorisation d'urbanisme
- 2- Accueillir, informer et conseiller les pétitionnaires et le public
- 3- Contrôler la régularité des constructions et des aménagements autorisés

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C ou B de la filière administrative, aux grades de : adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, rédacteur.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C ou B dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'expérience professionnelle dans le secteur de l'instruction des autorisations d'urbanisme.



Le conseil communautaire après en avoir délibéré décide

- d'adopter la proposition de création d'un emploi d'instructeur des autorisations d'urbanisme, à temps complet
- de fixer le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1^{er} septembre 2017 (tableau annexé)
- d'autoriser le Président à procéder à la déclaration de création de poste et prendre toutes les dispositions relatives au recrutement
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Le Président
Paul RANNARD



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Paul RANNARD



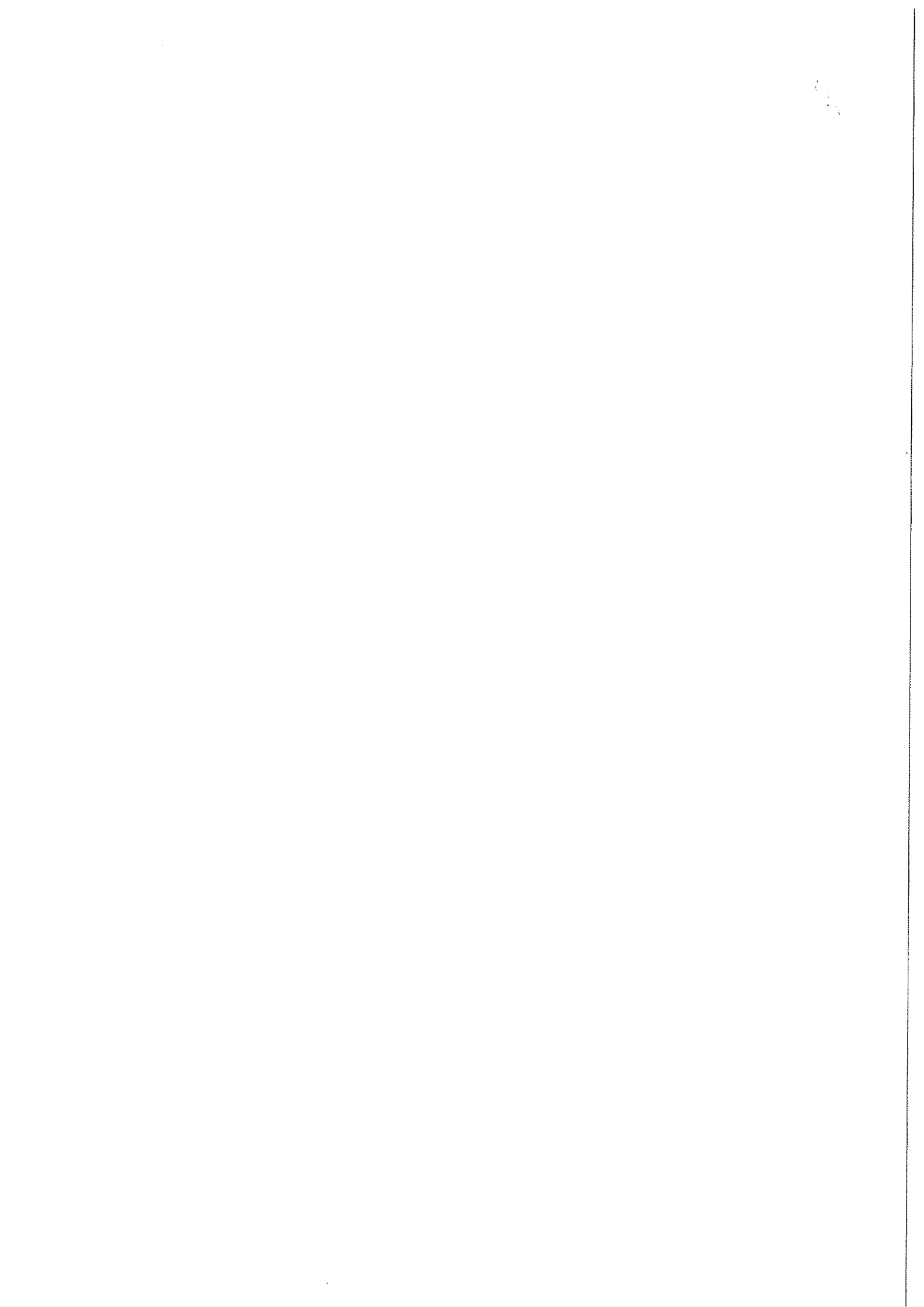


TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE AU 01/09/2017

SOUS-PREFECTURE
ST-JULIEN EN GENEVOIS

19 MAI 2017

ARRIVÉE

FILIERE	EMPLOI	LISTE DES GRADES AUTORISES PAR L'ORGANE DELIBERANT	POSTES CREEES Temps Complet	POSTES POURVUS TC	POSTES CREEES Temps Non Complet	QUOTITE	POSTES POURVUS TNC
TECHNIQUE	Agent technique polyvalent déchetterie et bâtiments	Adjoint technique			1	29,50h	1
	Technicien déchetterie et bâtiments	Adjoint technique principal de 2ème classe Adjoint technique principal de 1ère classe	1	1			
	Agent d'entretien des locaux	Adjoint technique principal de 2ème classe			1	28h	0
	Responsable de service SPAC	Technicien principal 1ère classe Technicien principal 2ème classe	1	1			
	Responsable de pôle environnement	Ingénieur Technicien principal 1ère classe	1	1			
	Agent technique environnement	Technicien principal de 2ème classe	2	2			
	Agent de déchetterie	Adjoint technique	1	1			
	Technicien SPAC	Adjoint technique	2	2			
	Technicien SPAC	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	1			
	Responsable de service SPANC	Technicien principal de 2ème classe	1	1			
	Agent d'entretien des locaux	Adjoint technique			1	20h	1
	Responsable de pôle bâtiments / services techniques	Agent de maîtrise principal	1	1			
	Agent technique polyvalent services techniques	Adjoint technique	2	2			
	Agent technique polyvalent services techniques	CAE - Emploi d'avenir	1	1			
	Technicien bâtiments	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	1			
	Agent d'entretien et cuisine multi-accueil Les P'tits Lutins	Adjoint technique			2	21h	2

Agent d'accueil Bureau Touristique	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	1	1		
Assistante au responsable de pôle urbanisme / développement économique	Adjoint administratif					
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	1	1		
Assistant de gestion ressources humaines	Adjoint administratif principal de 1ère classe					
	Rédacteur	1	1	1		
Assistante pôle urbanisme et gestionnaire transports scolaires	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	1	1		
Instructeur des autorisations d'urbanisme	Adjoint administratif					
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	3	2	2		
Responsable du pôle ressources humaines	Rédacteur principal de 2ème classe					
	Rédacteur principal de 1ère classe	1	1	1		
Agent comptable	Adjoint administratif principal de 2ème classe	2	2	2		
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	1	1		
Coordinateur service enfance et gestionnaire transports scolaires	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	1	1		
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	1	1		
Agent d'accueil et secrétaire du DGS	Rédacteur	1	1	1		
	Attaché	1	1	1		
Agent secrétariat général	Attaché	1	1	1		
	Attaché principal	1	1	1		
Directeur EPIC tourisme	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	1	1		
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	1	1		
Secrétaire développement économique / environnement	Attaché principal	1	1	1		
	Adjoint administratif	1	1	1		
Responsable de pôle finances	Adjoint administratif	1	1	1		
	Adjoint administratif	1	1	1	17,5h	1
Agent comptable	Adjoint administratif	1	1	1		
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	1	1		

A
D
M
I
N
I
S
T
R
A
T
I
V
E

SOCIA LE	Agent de portage des repas	Agent social principal de 2ème classe	1	1			
	Agent de multi-accueil Les P'tits Lutins	Agent social			4	28h	4
MEDIC O	Agent de multi-accueil Les P'tits Lutins	Agent social			1	17,5h	1
	Responsable de service petite enfance secteur Semine (directrice multi-accueil Les P'tits Lutins)	Infirmier en soins généraux de classe supérieure	1	1			
SOCIA LE	Agent de multi-accueil Les P'tits Lutins	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	1	1	2	24,5h	2
	Agent de multi-accueil Les P'tits Lutins	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe			1	17,5h	1
	Directeur adjoint multi-accueil Les P'tits Lutins	Educateur Jeunes Enfants			1	17,5h	1
			37	36	15		14

